

Commune des Avanchers-Valmorel

Remplacement des télésièges de l'Altispace

Par une demande du 12 juillet 2022, la société Domaine skiable de Valmorel représentée par M. Bellet a souhaité obtenir un permis de construire la nouvelle télécabine de Planchamp en remplacement des télésièges de l'Altispace, dans la station de Valmorel. Ce projet nécessitant le défrichement de plus de 10 000m² une autorisation pour ce faire a été sollicitée auprès de M. le Préfet de la Savoie.

Ces demandes y étant soumises, un arrêté municipal du 28 septembre 2022 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique et en a défini les modalités.

J'ai été désignée par le Président du Tribunal administratif de Grenoble pour conduire cette enquête par une décision du 3 août 2022.

L'enquête publique s'est déroulée du 3 novembre au 5 décembre 2022, soit pendant 33 jours, les observations du public pouvant être consignées sur le registre « papier » mis à disposition dans les locaux de la mairie, par écrit au nom du Commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie et par courrier électronique à l'adresse [enquête-publique-4250@registre dématérialisé.fr](mailto:enquête-publique-4250@registre.dematerialise.fr).

55 des observations reçues étaient recevables. Aucune ne concernait le défrichement, et toutes concernaient le permis de construire. Seulement 3 personnes se sont déclarées opposées à la réalisation de ce projet alors que 36 y sont favorables. Une vingtaine d'observations émanait d'habitants de la résidence l'Orgentil sise le long du tracé de la ligne.

L'emplacement du pylône n°4 a cristallisé les griefs. Sa proximité avec le bâtiment de l'Orgentil, a fait craindre des nuisances visuelles et sonores. Par ailleurs l'architecture de la gare de départ a donné lieu à des controverses, et d'autres résidents se sont inquiétés du rangement des cabines hors période d'activité de la station.

D'autres personnes ont regretté un manque de dialogue avec le maître d'ouvrage, et se sont inquiétés des effets sur l'environnement que pourrait avoir l'extension de la période d'activité de la station.

Lors d'une visio-conférence organisée le 21 décembre avec des propriétaires de l'Orgentil ou leurs représentants, la société DSV a apporté des réponses à tous les questionnements, et un accord est intervenu concernant le positionnement du pylône 4, au terme duquel aucun pylône ne sera en vision directe depuis l'Orgentil.

De plus l'architecture de la gare aval respectera au mieux l'esprit « village » de l'environnement bâti.

De leur côté les instances amenées à se prononcer sur le projet (MRAe et DREAL) après avoir salué la qualité de l'étude d'impact ont fait valoir un certain nombre de remarques et formulées des demandes complémentaires que le pétitionnaire a bien pris en compte, et auxquelles il a pu apporter les assurances satisfaisantes. Il a expliqué notamment que les projets de développement de l'activité de la station mentionnés à plusieurs reprises par l'étude d'impact devaient s'entendre à plus long terme et émaner de la collectivité compétente, la société DSV devant être prête pour participer à sa mise en œuvre.

En conclusion, le remplacement des télésièges de l'Altispace, axe essentiel de la station par une télécabine est un beau projet, qui assurera une desserte plus confortable et plus sécurisée aux parties hautes du domaine. Il s'inscrit dans une volonté de modernisation, de développement maîtrisé de la station et de respect de l'environnement.

L'étude d'impact jointe à la demande d'autorisation était très bien renseignée, claire et accessible à tous. L'enquête s'est déroulée conformément aux prescriptions réglementaires.

La rencontre par visio-conférence qui a eu lieu le 21 décembre a permis d'apporter les réponses aux questions soulevées par les observations et trouver un accord sur l'emplacement du pylône 4, principale préoccupation des habitants des immeubles sis à proximité de la ligne.

Aussi j'émet **un avis très favorable** à la réalisation de ces travaux dans les conditions prévues par le dossier. Je prends acte des engagements du Maître d'ouvrage concernant l'emplacement du pylône 4, et l'architecture de la gare aval, mais je recommande toutefois, comme l'a fait la MRAe, de fixer des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) et des objectifs à l'Observatoire de Valmorel qui pourrait être chargé

- du suivi environnemental des travaux et par la suite du fonctionnement de la télécabine,

-et de proposer des solutions adaptatives en cas de non respect de ces objectifs.

Je donne aussi **un avis favorable** à la délivrance de l'autorisation de défrichement.

Fait à Valmorel le 3 janvier 2023


Le Commissaire enquêteur